



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 63138

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les récentes annonces relatives à la réforme du permis de conduire et plus précisément celle concernant le permis C plus communément appelé permis poids lourd. En effet il a été annoncé par le ministre la volonté de mettre en œuvre une large phase de concertation entre l'éducation nationale et la filière professionnelle dans le cadre d'une réforme des épreuves pratiques de ce permis et ce afin d'améliorer l'intégration de cet examen au sein des formations initiales des candidats (CAP, BEP, Bac Pro). De plus il a déclaré que les épreuves pourraient être passées devant des « examinateurs agréés et non plus en présence d'inspecteurs du permis de conduire », ce qui permettrait de libérer ces derniers pour les épreuves du permis B. Il souhaiterait donc avoir des précisions sur les contours de cette concertation et les intentions du Gouvernement relatives à la mise en œuvre de cette réforme.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63138

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 août 2014](#), page 6941

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)